



Objet : Actualités sociales

La Dépêche 21 février 2022 : Développé par l'OMS, le programme ICOPE a pour objectif de retarder la dépendance en repérant précocement les facteurs de fragilité chez les seniors. Il vise aussi à les inciter à devenir acteur de leur santé. Cette démarche a été déployée depuis 2019 avec géronotopole du CHU de Toulouse.

La Dépêche 22 février 2022 + circulaire n° SGM CAS/CNSA/9.2.22 : Brigitte Bourguignon et Roxanna Maracineau (2 ministres) étaient hier à Toulouse pour présenter, ensemble, le plan antichute à destination des personnes âgées. Tous les ans, en France, 2 millions de chutes chez les personnes de plus de 65 ans entraînent plus de 130 000 hospitalisations et plus de 10 000 décès. La cour des comptes estime à 2 milliards d'euros le coût annuel des chutes des personnes âgées. Par le biais de son plan antichute, Brigitte Bourguignon espère abaisser ces chiffres de 20% d'ici à 2024. Son plan s'articule en 5 axes : savoir repérer les risques de chutes et alerter ; aménager son logement ; des aides techniques à la mobilité ; l'activité physique ; la téléassistance. Pour Roxanna Maracineau, la Ministre des sports « insérer des activités physiques dans un parcours de santé, c'est gagner des années de vie en autonomie ».

La Dépêche 24 février 2022 : Un collectif d'associations, syndicats et collectivités dénonce « certains impacts négatifs de la dématérialisation des services publics sur l'accès aux droits » (300 signataires). « Cela peut être une source majeure d'entrave à l'accès aux droits ». Le collectif appelle les Pouvoirs Publics « à remettre le principe d'égalité d'accès au service public, au cœur de l'organisation des administrations ».

Lettre ESE 22 février 2022 : Fabrice Gombert (CFDT) a été réélu Président du Conseil D'Administration de la CNAM.

TY – Magazine : Mardi 1<sup>er</sup> mars : sur France 2 : CASH INVESTIGATION : Elise Lucet enquête sur le modèle économique des EHPAD privés.

La dépendance, financée en partie par des fonds publics est un marché d'avenir qui attire de gros investisseurs privés. Si l'hébergement (hôtellerie, restauration, lingerie, animation) est financé par les EHPAD, la prise en charge des soins provient de dotations publiques et celle de la dépendance, pour partie des conseils départementaux. C'est le siège qui décide à quelle hauteur un médecin ou un kiné doit être remplacé. Il existe une porosité entre les sections soins, dépendance et hébergement. Les fonds d'investissement pour faire fructifier le capital investi par des fonds de pension ont un rendement situé entre 10 et 15%. Dans le modèle « Domus Vi », les chambres sont souvent la priorité de particuliers à la recherche d'une défiscalisation. « A l'issue du bail commercial, l'EHPAD quitte les lieux avec résidents

et autorisation d'exploitation, laissant aux petits investisseurs, des bâtiments inexploitable » selon Elise Lucet.

Francis De Block